

0341388Z
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
RUE EMILE TURCO
34410 SERIGNAN
Tel : 0467399999

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/09/2015

Réuni le : 29/09/2015

Sous la présidence de : Luc Royer

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

organisation d'un voyage pédagogique à PARIS. Les élèves concernés sont des élèves de troisième B. Le séjour de 29 élèves et 3 accompagnateurs aura lieu du 01/12/2015 au 04/04/2015. La professeur responsable du voyage est Mme Sylla. Le coût total du voyage est de 8389.12 €. Le prix demandé aux familles est de 262 €. Un échéancier de paiement pourra être soumis à l'accord de l'agent comptable. Le coût des accompagnateurs sera couvert par des ressources autres que la participation des familles : ressources propres de l'établissement. Il n'y a pas d'assurance annulation. Les conditions de transport et de séjour seront les suivantes :

-Les moyens de transport utilisés seront : train et métro

-Les conditions d'hébergement seront : auberge de jeunesse.

Le Conseil autorise le principal à signer les contrats et conventions afférents à l'organisation du voyage.

Le Conseil autorise la perception de subventions et autres dons d'associations

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0